

L'ÉCHO des forêts

N° 72

Sept. 2016

SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT

Escapade en Languedoc-Roussillon p.2

Premier bilan 2016 sur la santé de nos forêts p.3

Des contrats forestiers pour les zones humides p.4

ÉCONOMIE

Travaillons tous ensemble en forêt p.5

Révolution dans l'entreprise Bouissière ! p.6

LÉGISLATION

Quand s'appliquent les rigueurs de la loi : l'emploi de main d'œuvre p.7

ÉCHO LOCAL

p.8

Dossier

Pour vous, les mélèzes se mettent à nu...

Le journal du Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées.

Imprimé à 10 400 ex.

Édito



FORMEZ-VOUS !!

Les formations à la gestion forestière, organisées par FOGEFOR Midi-Pyrénées et animées par le CRPF, sont unanimement appréciées par ceux qui en bénéficient, comme en témoignent les questionnaires d'évaluation systématiquement remis en fin de stage aux participants. Pourtant, année après année, les difficultés à rassembler un nombre suffisant de candidats se font de plus en plus vives.

2016 n'a malheureusement pas démenti cette tendance. Malgré un effort conséquent de promotion – le CRPF envoie régulièrement de l'ordre d'un millier de bulletins d'invitation aux propriétaires forestiers potentiellement intéressés !! – quatre stages ont dû être décalés, faute d'un nombre suffisant d'inscrits à la date de démarrage initialement prévue. Plus problématique, le stage sur la gestion des peuplements feuillus proposé en Haute-Garonne a été annulé pour les mêmes raisons. Seul le cycle d'initiation proposé dans le Tarn n'a pas connu de difficultés de nature à compromettre son organisation.

On entrevoit assez facilement un certain nombre d'explications à ces difficultés de « recrutement » croissantes. Sans doute le temps est-il une denrée de plus en plus rare... Ne peut-on pas craindre, également, que le lien entre les propriétaires et leurs forêts n'ait tendance à s'affaiblir, notamment au gré des transmissions ?... Pour faire face à ces obstacles, FOGEFOR Midi-Pyrénées, les organismes qui le composent, et le CRPF doivent certainement réfléchir à communiquer différemment autour de l'offre qu'ils proposent et peut-être, dans un certain nombre de cas, à adapter le format des formations.

Notre volonté de vous soumettre, avec FOGEFOR Midi-Pyrénées, une offre de stages diversifiée, au plus près des besoins ressentis, reste en revanche inflexible. La gestion d'un patrimoine boisé ne s'improvise pas ; aussi la formation – comme l'information – est-elle indispensable à l'acquisition des connaissances et de la technicité nécessaires. Au cœur de notre mission de développement forestier, la formation des propriétaires forestiers devrait, à ce titre, demeurer une priorité du prochain contrat d'objectif et de performance du CNPF actuellement en préparation. Ses effets dépassent en outre le strict cadre des stages. Pour les propriétaires forestiers, les sessions de formation ne sont, bien souvent, que le point de départ à un investissement plus soutenu dans la gestion de leurs forêts, et permettent d'initier des échanges durables avec les techniciens du développement forestier. Combien de sylviculteurs, aujourd'hui aguerris, conviennent avoir « mis le pied à l'étrier » suite à un FOGEFOR !

Il faut rappeler, enfin, que le partenariat mis en place entre FOGEFOR Midi-Pyrénées et le CRPF permet un accès aux formations à des conditions extrêmement avantageuses⁽¹⁾. Alors n'hésitez plus ! Formez-vous ! Vous ne regretterez certainement pas le temps consenti !... Et pourquoi ne pas commencer par le stage « abattage et sécurité », organisé dans quelques semaines en Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne, et dont il est question dans la rubrique Echo Local du présent numéro ?

SÉBASTIEN DROUINEAU
DIRECTEUR ADJOINT DU
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

(1) : une adhésion à FOGEFOR Midi-Pyrénées, au tarif de 50 €/an, permet d'accéder gratuitement à l'ensemble des stages organisés dans l'année !

ESCAPADE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Si l'Echo des forêts reste – pour quelques mois – l'apanage de Midi-Pyrénées, l'avènement de la récente Occitanie et, demain, d'un CRPF unique pour ce nouveau territoire, offre l'occasion de partir à la découverte des forêts de nos anciens voisins...

Pin sylvestre ou Sapin pectiné et des essences introduites : Epicéa commun, Douglas ou mélèzes composent des peuplements souvent productifs. Au côté de ces essences principales, des feuillus divers tels que les frênes, le Merisier ou les érables contribuent à l'exceptionnelle diversité des forêts du territoire.

Une forêt de première génération

Si les forêts continuent à s'étendre, le doublement de leur surface, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, est plus particulièrement dû aux efforts entrepris d'abord pour la Restauration des Terrains de Montagne (RTM), puis, après la seconde guerre mondiale, pour la production de bois sous l'impulsion du Fonds Forestier National (FFN). Ces politiques volontaristes ont principalement concerné l'arrière-pays : Montagne Noire, Sommail, Margeride... Dans les années 1980, les fonds européens ont permis de relancer le rythme des (re)boisements, y compris en plaine. Cette dynamique s'est depuis nettement estompée : aujourd'hui, moins de 1 000 ha sont boisés annuellement.

Le défi de l'exploitation

À diversité de forêts, diversité de productions ! Les bois de qualité secondaire peuvent bénéficier de débouchés relativement proches pour le chauffage, l'énergie et la trituration. La situation est moins favorable pour les bois d'œuvre, du fait d'un tissu de

scieries plus fragile. Ajoutons que des productions souvent considérées comme annexes, telles que le liège, peuvent tirer leur épingle du jeu grâce à des marchés de niche assez dynamiques.

Seule une faible part de l'accroissement biologique – autour de 30 % – est pourtant prélevée. La récolte reste majoritairement issue des peuplements résineux de production, et concerne ainsi d'abord la Lozère, puis l'Aude et l'Hérault. Plusieurs facteurs pénalisent en effet la rentabilité de l'exploitation de nombreux peuplements : valeur des produits issus des forêts méditerranéennes, pentes et difficultés d'accès, morcellement... sans compter, parfois, la mauvaise acceptabilité sociale de certaines coupes ! La levée de ces freins en vue de mobiliser davantage de bois, dans le cadre d'une gestion forestière durable, est donc un réel défi. Le jeu en vaut cependant la chandelle : permettre la création de valeur et d'emploi, contribuer à l'aménagement

du territoire, mais aussi encourager les sylviculteurs au renouvellement et à l'amélioration des peuplements.

Au final, de nombreuses caractéristiques des forêts de Languedoc-Roussillon sont partagées avec celles de Midi-Pyrénées... D'autant que d'autres aspects communs méritent également d'être évoqués, tels que l'importance des enjeux environnementaux ou les interrogations, plus fortes qu'ailleurs, vis-à-vis des effets du changement climatique. Dans le nouvel ensemble occitan, chaque ancienne région apporte en outre des singularités notables : forêts méditerranéennes pour Languedoc-Roussillon, et chênaies de plaine pour Midi-Pyrénées. Au petit jeu des comparaisons interrégionales, l'Occitanie et ses 2,6 millions d'hectares boisés pourrait bien remporter haut la main la palme du patrimoine boisé le plus riche !

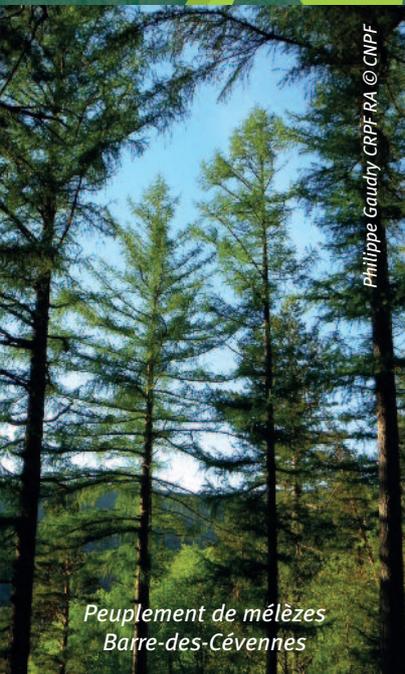
SÉBASTIEN DROUINEAU
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

à partir de l'article d'Emmanuelle DEGOY
paru dans Forêts de France n°584

S'étendant sur 1,2 million d'hectares, les forêts occupent plus du tiers de la surface de Languedoc-Roussillon... Privées à 75 %, elles sont inégalement réparties sur le territoire : le taux de boisement varie de 29 % dans les Pyrénées-Orientales, à 45 % en Lozère.

Des forêts très diversifiées

Reflets d'une large palette de conditions naturelles, elles présentent une grande variété. Les essences et leurs associations se répartissent globalement suivant trois étages forestiers. L'étage méso-méditerranéen (plaine et basses montagnes) est dominé par les pins d'Alep, pignon et maritime, ainsi que par les chênes vert, pubescent et liège. À l'étage sub-méditerranéen, dans les zones de collines et de piémont, on retrouve le Chêne pubescent, mais aussi le Châtaignier. À l'étage montagnard, des essences autochtones : Hêtre,



Philippe Gaudry CRPF RA © CNPF

Peuplement de mélèzes
Barre-des-Cévennes



Jean-Christophe Chabrier CRPF LR © CNPF

Le liège : une production emblématique des forêts méditerranéennes



Expert Forestier

Membre du CNEFAF

Plus de 20 ans d'expérience au service des propriétaires forestiers !

Estimation de bois et forêts
Cubage et organisation de ventes de bois sur pied par appel d'offres [transparence et meilleurs prix du marché]
Plans Simples de Gestion
Études et maîtrise d'œuvre de projets, avec aides publiques si éligibles, de reboisement, d'amélioration forestière et de desserte.

Conseil en gestion forestière gratuit

4, rue du Panadès
12330 CLAIRVAUX
Tél. 05 65 72 77 76

Pierre.Foissac@wanadoo.fr

PREMIER BILAN 2016 SUR LA SANTÉ DE NOS FORÊTS

Comme chaque année, les correspondants observateurs du Département Santé des Forêts effectuent une surveillance continue de l'état sanitaire des forêts publiques et privées. Depuis janvier, réforme territoriale oblige, le réseau midi pyrénéen dépend désormais du Pôle Sud-Est, basé à Avignon, avec PACA-Corse et Languedoc-Roussillon.

Le premier bilan de santé de nos forêts est globalement positif au terme du premier semestre 2016, grâce notamment à une pluviométrie assez généreuse.

La population de **chenilles processionnaires du pin** est en augmentation sensible. Toutefois elle ne génère pas de dégâts alarmants.

La **maladie des bandes rouges**, qui a connu un pic en 2015 sur les pins laricios, reste présente mais de façon beaucoup plus contenue. Il convient de rappeler que si les conséquences de cette maladie sur la croissance et la vigueur des pins sont importantes, aucune mortalité consécutive aux pertes fo-

liaires qu'elle entraîne n'a été observée jusqu'alors. La meilleure lutte reste une sylviculture dynamique avec éclaircies et élagages et bien évidemment une bonne adéquation essence-station.

Peu de défoliations sévères ont été observées sur les peuplements feuillus régionaux en général au cours de ce premier semestre.

Le **Cynips du châtaignier**, qui pond dans les bourgeons, provoquant des galles et une chute de production de fruits (cf. Echo des forêts n°68), est désormais présent sur l'ensemble de la région. En forêt, cela n'affecte que très peu la production de bois. En revanche, sur les secteurs avec un fort enjeu de production de châtaignes, une lutte biologique avec des lâchers d'insectes prédateurs (*Torymus sinensis*) est engagée.

L'**Oïdium du chêne**, champignon qui provoque un dessèchement des feuilles avec un feutrage blanc caractéristique, est particulièrement virulent cette année. Les jeunes semis

affectés sont particulièrement affaiblis allant jusqu'à compromettre certaines régénérations naturelles. Les chênes, pubescent et pédonculé, sont les deux espèces les plus sensibles.

La **Chalarose du frêne** (*Chalara fraxinea*), champignon qui provoque le dépérissement des frênes est en phase d'expansion en France. Il est actuellement aux portes de l'Occitanie. Cette maladie touche les arbres de tous âges et de toutes dimensions. Les symptômes sont variés : flétrissement des pousses, nécroses des rameaux, chancre et descentes de cimes. Le taux de mortalité est très élevé. Toute observation suspecte doit faire l'objet d'un signalement auprès du correspondant observateur de votre région⁽¹⁾.

Enfin les populticulteurs, principalement situés en vallée de Garonne, font face à des attaques de **pucerons lanigères**. Les I214, Triplo, Dorskamp restent les cultivars les plus sensibles. Des

attaques ont également été signalées sur I45/51 et Polargo. Ces pucerons peuvent affaiblir les arbres et affecter leur croissance, allant parfois jusqu'à entraîner leur mort. Un traitement insecticide est envisageable lorsque la survie du peuplement non encore commercialisable, est en jeu. Prenez garde à toujours utiliser les produits homologués et à respecter les dosages et les conditions de traitement prescrits !

Le second semestre démarre sur un épisode de sécheresse, à l'origine de défoliations, notamment sur les peuplier. Les correspondants observateurs du DSF continuent leurs observations ; n'hésitez pas à les contacter pour tout problème sanitaire en forêt⁽²⁾ !

FLORENT NONON
CRPF MIDI-PYRÉNÉES
ANTENNE DU GERS

(1) : pour plus d'information sur la chalarose, consultez : http://www.crfp.biz/images/rub6/guide_chalarose_frene.pdf

(2) : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Le-pole-inter-régional-de-la-sante>

Maladie des bandes rouges sur Pins laricio de Corse : fin 2014 puis été 2015



DES CONTRATS FORESTIERS POUR LES ZONES HUMIDES

Durant cinq ans, une action proposant des aides contractuelles est développée sur le territoire du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc. Elle est destinée aux propriétaires et gestionnaires forestiers qui souhaitent améliorer la prise en compte des zones humides et tout type de milieu aquatique dans leurs pratiques ou programmes de gestion forestière.

Cette action, menée par le CRPF Midi-Pyrénées, cible, dans un premier temps, le bassin versant du Vèbre et du Viau (secteur de Murat-sur-Vèbre, Moulin-Mage, Barre, Nages et Lacaune). Elle est inscrite dans le cadre du Contrat Pluriannuel Milieux Aquatiques passé pour 5 ans entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Parc. Le Conseil Départemental du Tarn apporte également son soutien financier.

Dans ce cadre, le CRPF réalisera, à la demande des propriétaires, des diagnostics gratuits et apportera des conseils de gestion liés à des enjeux «zones humides» ou «milieux aquatiques» (ripisylve, mare...). Quand des opérations sont prévues dans ou à proximité de ces zones, des formules contractuelles ont été développées pour aider financièrement les propriétaires à mettre en place une gestion adaptée. Pour compenser surcoûts et pertes de production pouvant en résulter, trois types de contrats ont été créés, répondant aux différents enjeux économiques et environnementaux des zones humides :

Zone d'influence : correspond à la zone de sensibilité rapprochée (distance, pente) qui a un impact sur la zone de cœur (par les écoulements hypodermiques, risques de pollutions accidentelles...)



Zone de cœur : correspond à la zone humide ou au milieu aquatique à proprement parler (ici une ripisylve en fond de vallon qui alimente des zones humides et un lac en aval)

Contrat « Perte de production » :

Favoriser l'implantation de feuillus en compensant la différence de production entre l'ancien itinéraire (souvent résineux) et le nouveau en feuillus.

Exemple : planter des hêtres ou des mélanges feuillus/résineux là où il y avait précédemment du résineux (Douglas ou Epicéa de Sitka majoritairement)

Localisation : exclusivement dans la zone d'influence

Durée : engagement sur 15 ans

Aide : compensation de perte de production due au changement d'itinéraire

Contrat « Travaux » : compense l'intégralité des surcoûts liés à des aménagements/organisations spécifiques au moment de coupes ou travaux effectués à proximité de la zone humide.

Exemple : débardage par câble pour ne pas faire intervenir de machine dans la zone de cœur ; pas de stationnement ou de vidange des véhicules dans la zone d'influence. Peut aussi s'appliquer pour des reboisements en feuillus en prenant en charge la différence de prix des plants...

Localisation : peut concerner la zone de cœur (pour extraire des résineux) ou d'influence

Durée : temps de réalisation des travaux ou chantier d'exploitation

Aide : prise en charge de l'intégralité des surcoûts

Contrat « Préservation de la dynamique naturelle » :

Préserve la zone humide en l'état, grâce à une aide compensatoire au propriétaire pour l'immobilisation de cette zone.

Exemple : une zone humide contractualisée ne pourra faire l'objet d'interventions sylvicoles ou de passages d'engins.

Localisation : exclusivement dans la zone de cœur

Durée : engagement sur 15 ans

Aide : forfait à l'hectare

Pourquoi planter préférentiellement des feuillus aux abords de milieux aquatiques ? Les feuillus, seuls ou en mélange, favorisent une meilleure alimentation en eau, un développement du sous-étage et le rôle de filtre biologique de la forêt.

Pour plus d'informations, pour bénéficier d'un diagnostic gratuit ou de renseignements sur ces nouveaux contrats, n'hésitez pas à contacter rapidement votre gestionnaire et le CRPF Midi-Pyrénées (Andoni MUGICA, au 06 47 76 27 11).

TRAVAILLONS TOUS ENSEMBLE EN FORÊT



Julie G., vient d'hériter d'une forêt de 4,5 ha. Elle sait tout juste où se trouvent ses bois. Sans expérience forestière, elle ne veut pas vendre et se demande ce qu'elle peut faire.

François H., agriculteur, bientôt à la retraite, est propriétaire de 11 ha de bois répartis en 9 parcelles. Cette forêt n'a jamais été entretenue ni exploitée, hormis pour prélever du bois de chauffage. François voudrait profiter de sa retraite pour valoriser sa forêt mais ne sait pas par où commencer.

Ces deux propriétaires forestiers sont l'illustration de situations fréquemment rencontrées sur la commune de Sousceyrac-en-Quercy. À cela s'ajoute souvent le manque d'intérêt des propriétaires pour la forêt, réputée de faible valeur économique.

Et pourtant, la forêt représente une ressource potentiellement importante pour l'économie locale !

Face à ce constat, les élus de Sousceyrac-en-Quercy, très vite rejoints par ceux de la communauté de communes du Haut-Ségala puis de Lacapelle-Marival, ont décidé de tout mettre en œuvre pour valoriser, améliorer, régénérer et exploiter les parcelles boisées.

Depuis le démarrage du Plan de Développement de Massif (PDM) de Sousceyrac-en-Quercy en 2011, ils ont étroitement collaboré dans ce sens avec le CRPF, les propriétaires forestiers et les opérateurs économiques.

Les élus de Sousceyrac-en-Quercy ont décidé d'accorder une aide financière directe aux propriétaires forestiers, pour leur permettre d'améliorer la qualité et la quantité de leur production de bois. Complémentaire des dispositifs existants, celle-ci concerne principalement le reboisement et les opérations sylvicoles déficitaires sur des surfaces allant de 0,5 à 2 hectares.

Pour permettre aux propriétaires de prendre conscience du potentiel de leur forêt et les inciter à mieux le valoriser, le CRPF a organisé des réunions publiques d'information, en salle ou sur le terrain, sur des thèmes très concrets tels que « Vendre son bois, comment faire ? », ou « Les éclaircies de feuillus ».

Les techniciens du CRPF ont établi des diagnostics sylvicoles individuels identifiant les parcelles à exploiter en priorité, les actions d'amélioration des peuplements à conduire à l'occasion de nombreuses visites chez les propriétaires intéressés ...

Pour travailler avec les opérateurs économiques, garantir le succès des opérations sylvicoles et instaurer une saine concurrence, le CRPF a proposé une

methodologie de travail. Elle inclut, entre autre, un « mini annuaire » des principaux acteurs et la diffusion, aux opérateurs choisis par les propriétaires, du compte-rendu des diagnostics sylvicoles individuels afin de susciter des offres.

Après concertation entre les élus, le CRPF et les opérateurs, une charte des bonnes pratiques d'exploitation a été entérinée. Un formulaire de demande d'autorisation de voirie a été établi ainsi qu'un arrêté municipal réglementant l'utilisation des voies communales et des chemins ruraux. De même, la gestion des places de dépôt a été précisée.

Sur notre territoire, élus, CRPF et professionnels travaillent ensemble pour que Julie, François et les autres valorisent leur forêt et contribuent au développement d'une filière fortement génératrice d'emplois. En 5 ans, les résultats sont là : 159 diagnostics ont été réalisés pour 1 160 hectares, soit 17 % du territoire boisé. 40 000 m³ de bois ont été vendus sur 320 hectares. 27 % de la surface boisée bénéficie aujourd'hui de documents de gestion durable. 73 ha de reboisement ont été réalisés. Souhaitons que ce mouvement puisse, pour produire tous ses effets, se prolonger durablement !

MICHEL BOUCHARA

Adjoint au Maire, en charge de la forêt et du bois
Commune de Sousceyrac-en-Quercy
michel@bouchara.info



Une belle hêtraie sur le territoire de Sousceyrac-en-Quercy

GRUPE

Sylva bois

Gestion Forestière
(PSG, expertise, conseil...)

Organisme agréé
pour l'obtention
des aides publiques.

Travaux
Reboisement, Piste...

Exploitation forestière

Tel : 05.65.73.77.31
www.sylva-bois.fr

RÉVOLUTION DANS L'ENTREPRISE BOUSSIÈRE !

Face au marasme qui atteint beaucoup de petites scieries, certains ont décidé de prendre leur destin en main : transformer leur métier pour offrir un service adapté à l'évolution de la clientèle. C'est le cas de Régis Bouissière à Brassac, dans le Tarn.



« C'est mon arrière-grand-père, Louis Pagès, qui a créé la scierie familiale en 1895. Il était « aubergiste-scieur » : les jours de foire, la scierie fermait, et les employés allaient travailler à l'auberge ! J'ai repris le site d'origine, à la suite de mon père Jean-Philippe, en 2005. »

Dès 2010, Régis commence à rechercher d'autres marchés que ceux « traditionnels » des petites unités :

« Mon fils Arnaud a obtenu un BTS SCBH⁽¹⁾ et nous avons cherché à diversifier notre production. L'an dernier nous avons acheté une "K2", permettant de tailler des pièces de bois avec une grande précision. Cette machine reçoit le bois pré-débité et effectue ensuite automatiquement les découpes en fonction de la commande. »

L'entreprise est structurée autour de trois pôles. **La scierie traditionnelle**, autonome, continue à fournir le bois brut aux professionnels et aux particuliers :

« Nous nous fournissons uniquement en résineux, dans un rayon de 50 km, auprès de professionnels ou directement auprès de propriétaires. Passer par des structures professionnelles nous permet d'avoir un bois trié selon nos besoins. C'est plus simple, car nous n'avons plus le temps de gérer des chantiers d'exploitation ! »

Le bureau d'études permet de préparer et d'informatiser les projets de constructions, avec les clients. **L'unité de deuxième transformation** est constituée d'un séchoir, d'une cabine d'aspersion pour le traitement, d'une raboteuse et de la machine numérique qui reçoit les instructions du bureau d'études via un logiciel dédié.

L'accent est mis sur un service « à la carte » :

« Nous ne stockons pas de produits, nous souhaitons vraiment nous adapter à la demande du client : charpentes traditionnelles, maisons à ossature bois, bâtiments agricoles, mais aussi des extensions, terrasses, abris de jardins... Nous avons racheté la marque « la maison du cheval » spécialisée dans les bâtiments équins⁽²⁾. Notre organisation permet une

grande souplesse. Nous livrons en kit et travaillons avec des équipes de monteurs si nécessaire. »

L'entreprise participe également au développement d'une coopérative d'artisans permettant au client de trouver un service complet, de l'architecte au plombier.

Malgré tout, la transition est difficile, car il faut changer les mentalités à tous les niveaux !

« C'est vrai que les petites scieries sont en danger. Je passe beaucoup de temps à essayer de trouver des soutiens financiers suffisamment solides. De plus, entre collègues, nous avons beaucoup de mal à nous structurer. Nous nous retrouvons dans l'association SABA⁽³⁾, appuyée par la chambre des métiers du Tarn, mais il est difficile de monter des projets en commun. Il reste un grand travail d'information à faire, localement, mais aussi à destination du grand public des territoires alentour. Ce n'est pas possible si nous restons isolés. On peut sortir des produits de qualité avec les bois d'ici ! Je suis vraiment consterné de voir ce que les gens trouvent dans les grandes surfaces, à un prix élevé, alors qu'ici on peut faire vraiment mieux en bois de pays ! »

Le renouvellement de la charte forestière du Parc Naturel du Haut-Languedoc est une occasion privilégiée pour que cette prise de conscience se transforme en actions concrètes. Faire connaître et apprécier les produits de notre montagne est le défi que toute la filière doit relever !

PROPOS RECUEILLIS PAR PASCAL MATHIEU,
CRPF MIDI-PYRÉNÉES – ANTENNE DU TARN

(1) : SCBH : Systèmes Constructifs Bois et Habitat.
(2) : <http://la-maison-du-cheval.com/>
(3) : SABA : Scieurs Artisanaux des Bois d'Autan



Pièce de Douglas taillée par la K2

Société Unifiée de Développement Pour l'Approvisionnement En Bois des Industries et des Scieries

La force de Sud Abies est de proposer un service complet de suivi et d'accompagnement personnalisé et sans engagement pour les propriétaires privés dans tous leurs projets forestiers

Tél : 05.63.62.65.55
contact@sudabies.fr
www.sudabies.fr





QUAND S'APPLIQUENT LES RIGUEURS DE LA LOI : L'EMPLOI DE MAIN D'ŒUVRE

Les propriétaires forestiers sylviculteurs font souvent appel à des tiers pour effectuer des travaux. Cependant, toute personne travaillant en forêt est présumée salariée du propriétaire. Il est donc indispensable de prendre les précautions nécessaires pour ne pas être tenu responsable en cas d'accident ou pour emploi de main d'œuvre illégale⁽¹⁾.

Les travaux forestiers sont de trois types :

- travaux de récolte de bois ;
- travaux de reboisement et de sylviculture ;
- travaux d'équipement forestier, lorsqu'ils sont accessoires aux travaux ci-dessus.

Les règles diffèrent selon qu'il s'agit :

- D'un salarié du propriétaire : le propriétaire doit alors accomplir les formalités habituelles des employeurs : effectuer une déclaration préalable d'embauche, établir des bulletins de salaire et verser les charges patronales et salariales à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), inscrire le salarié sur le registre unique du personnel, et établir un contrat de travail respectant la convention collective si elle existe. Il doit, en outre, lui fournir des équipements de protection individuelle et vérifier qu'ils sont bien portés et, enfin, être couvert par une responsabilité civile professionnelle.

Le propriétaire est également **responsable du chantier**. Il doit à ce titre analyser les risques et faire le nécessaire pour les limiter, utiliser des **panneaux de signalisation de chantier** et effectuer les **déclarations à la mairie et à l'inspection du travail** si le chantier concerne une coupe de plus de 500 m³ ou des travaux sur plus de 4 ha. Dans certains départements, des arrêtés ont réduit ces seuils.

Le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) permet de simplifier ces démarches en regroupant 11 formalités administratives en une seule. Ce document, disponible auprès de la MSA, permet l'embauche d'un salarié pour une période n'excédant pas 3 mois.



- D'un Entrepreneur de Travaux Forestiers (ETF) : l'ETF est un prestataire de service qui facture son travail. Avant la signature d'un contrat d'entreprise, le propriétaire doit lui demander (ou obtenir auprès de la MSA) un constat de levée de présomption de salariat. Dans le cas d'une prestation supérieure à 3 000 €, vous devez obtenir de l'ETF les documents complémentaires : attestation d'affiliation à la MSA, extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (kbis) et une attestation sur l'honneur certifiant que les travaux seront réalisés avec des salariés en règle. À défaut, le propriétaire peut être tenu pour solidaire des dettes financières contractées par l'entreprise !

- D'un exploitant forestier : c'est un commerçant qui achète du bois sur pied ou abattu et le revend (façonné ou non). Il peut réaliser des travaux forestiers à titre accessoire, sous réserve de bénéficier d'une levée de présomption de salariat.

- D'un agriculteur : celui-ci peut effectuer des travaux dans les forêts d'autrui dès lors que l'exploitation agricole demeure sa principale activité. Il convient d'établir avec lui un contrat d'entreprise. L'obtention d'un constat de levée de présomption de salariat n'est en revanche pas nécessaire.

Afin de limiter les risques, le propriétaire forestier doit bien s'assurer que toute personne qui travaille dans sa forêt entre bien dans les catégories présentées précédemment et respecter les obligations déclaratives. À défaut, il s'expose à la présomption de salariat et à l'emploi illégal de main d'œuvre (passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende). Il est également possible de faire appel à un expert, un Gestionnaire Forestier Professionnel, ou à une coopérative forestière. Ils deviennent alors responsables du chantier ainsi que des démarches administratives et réglementaires.



**CABINET
FORÊT
EVOLUTION**

EXPERT FORESTIER
membre du Conseil National de
l'Expertise Foncière Agricole et Forestière

*Des forestiers de terrain
aux services
des propriétaires
en toute impartialité*

Gestion de patrimoine forestier
Rédaction de Plan Simple de Gestion
Spécialiste régional de la maîtrise
d'œuvre de travaux forestier :
reboisement / sylviculture / desserte
Mise en vente des bois par
adjudication (vente groupée d'experts)
Estimation de la valeur des forêts.
Transaction forestière

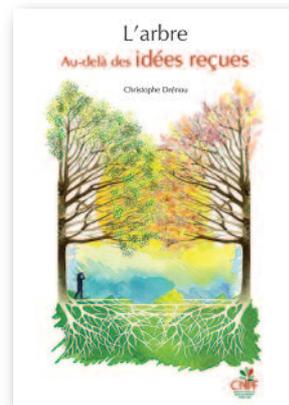
**Route de Conques
12320 ST CYPRIEN S/DOURDOU
Tel : 05 65 69 87 83
foret-evolution@orange.fr**



LE PORTE-FEUILLES

L'Echo des forêts ne vous avait rien proposé, en matière de « littérature forestière », depuis son numéro 66 ! Or, quelques ouvrages récents ont « tapé dans l'œil » de son comité de lecture :

L'arbre au-delà des idées reçues est un ouvrage d'une grande clarté dont l'auteur, Christophe Drénou (IDF) accompagne le lecteur dans le décryptage d'idées reçues vers des réalités plus complexes et étayées scientifiquement. L'ouvrage se présente sous la forme d'un abécédaire de mots-clefs auquel se rattache une ou plusieurs idées reçues. Quelques « bonus » : un QCM permet de tester ses connaissances et un jeu de carte aide à comprendre le fonctionnement de l'arbre.



FOREXPO 2016 : ILS Y ÉTAIENT !

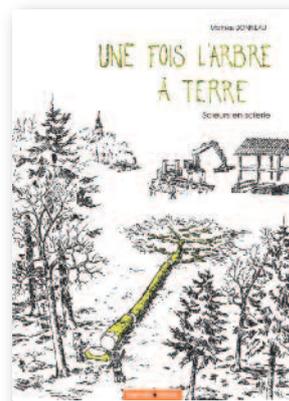
Les Cetefs garonnais et gascon étaient présents, ce mois de juin, au grand rendez-vous de la sylviculture et de l'exploitation forestière FOREXPO, organisé cette année à Mimizan (40). Au côté du Groupement Interprofessionnel du Peuplier d'Aquitaine (GIPA), ils se sont relayés sur leur stand afin de faire mieux connaître leurs activités et la populiculture dans le quart sud-ouest, thématique importante pour ces trois Groupes de progrès de la forêt privée.



Le guide **Oiseau et forêts : une alliance naturelle**, rédigé par Gilles Pichard, est destiné à éveiller la curiosité et la sensibilité ornithologique des lecteurs. Cet ouvrage décrit les relations qu'entretiennent les nombreux oiseaux forestiers (la forêt et ses habitats associés hébergent la moitié des 400 espèces d'oiseaux de l'hexagone !) avec leur habitat permanent ou temporaire. Des recommandations de bon sens, souvent peu contraignantes, sont proposées aux gestionnaires pour mieux les prendre en compte. Des flashcodes permettent même d'écouter le chant des oiseaux !

Ces deux ouvrages, édités par le CNPF, sont disponibles notamment sur le site de la forêt privée française : www.foretpriveefrancaise.com.

Signalons enfin - notamment à l'attention des Tarnais ! - la sortie, le 13 octobre prochain d'**Une Foix l'Arbre à Terre, scieurs en scierie**, chez Treize Avril Éditions. Dans cet ouvrage, présenté sous la forme d'un carnet riche en croquis et illustrations, l'auteur, Mathias Bonneau, nous propose de l'accompagner dans ses pérégrinations auprès d'Etienne Lescure, scieur mobile passionné et grand connaisseur du bois, qui opère notamment du côté de la Montagne Noire et des Monts de Lacaune. Vous trouverez plus d'informations auprès de son éditeur : <http://treizeavril-editions.fr> - 04 72 27 85 81, ou sur le site internet de l'auteur : <http://mathiasbonneau.jimdo.com/>.



UN STAGE FOGEFOR « TRONÇONNAGE ET SÉCURITÉ » EN OCTOBRE / NOVEMBRE

Un stage FOGEFOR « Tronçonnage et sécurité » est prochainement organisé dans le Tarn-et-Garonne et la Haute-Garonne. Organisé sur 4 jours, les vendredis 14, 21, 28 octobre et 4 novembre 2016, avec l'appui de formateurs professionnels en abattage, son objectif est de permettre aux stagiaires d'opérer efficacement et en sécurité avec leur tronçonneuse dans leurs peuplements forestiers. Une nouveauté : une partie de la formation porte sur la désignation des arbres à conserver et à abattre en vue de l'amélioration des peuplements.

Pour toute information, contactez :

Johann Hübelé,
technicien forestier antenne
de Tarn-et-Garonne
au 06 76 98 52 13, ou
Julie Rota,
secrétariat CRPF/FOGEFOR,
au 05 61 75 42 00



Pépinières PLANFOR

16,5 millions de plants vendus par an
Pins, Douglas, Chênes...

Reprise garantie à : **90%***

*Après acceptation du contrat de fourniture et de garantie

Devis gratuit sur simple demande

mail: pepiniere@planfor.fr - tel: 05.58.75.03.96 - fax: 05.58.06.48.54

Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
Fax 05 61 75 42 50
E.mail : midipyrenees@crpf.fr
Site : www.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication :
Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef :
Sébastien DROUINEAU

Comité de Rédaction :
Philippe BERTRAND,
Yann CLÉMENT,
Estelle COUFORT,
Mathilde HAREL,
Johann HÜBELÉ,
Florent NONON

Photos : CRPF Midi-Pyrénées

Maquette : AGP Ramonville
N° ISSN-1143-1636

**L'ÉCHO est imprimé
sur papier certifié PEFC**